

Newsletter du 5 mai 2020

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Dans le cadre de l'épidémie Covid-19, veuillez trouver ci-dessous le mémo 30 de l'ARS précisant le renforcement de l'accès à la naloxone pour les usagers à risque de surdose d'opioïdes et de leur entourage.

La période actuelle s'accompagne d'un risque accru d'exposition aux surdoses pour les usagers d'opioïdes, qu'il s'agisse d'une utilisation médicamenteuse (antalgiques opioïdes, traitements de substitution aux opiacés) ou de substances illicites. Le stress, les difficultés à supporter le confinement, la crainte du manque, entre autres, peuvent conduire à des conduites à risques et à des consommations mal contrôlées.

Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire de veiller à renforcer l'accès à la naloxone (antidote spécifique de la surdose d'opioïdes) pour tous les usagers à risque et leur entourage.

1/ Publics cibles de la naloxone

- usagers à risque accru de surdose du fait d'une perte de tolérance aux opioïdes : personnes sortant de détention, de sevrage, de centre de soins résidentiels,
- usagers avec des antécédents récent de surdose, sortie d'hospitalisation pour surdose d'opioïde,
- patients en traitement de substitution aux opioïdes en particulier la méthadone,
- patients traités par des médicaments opioïdes antalgiques,
- usagers d'opioïdes pour les effets psychoactifs,
- usagers d'opioïdes en « auto substitution » pour soulager une opio-dépendance.

2/ Délivrance de la naloxone

- accès à la naloxone doit être garanti pour tous les publics à risques,
- toute prescription de TSO en particulier ne faisant pas partie de la patientèle, doit s'accompagner d'une remise d'un kit de naloxone ou d'une prescription,
- dans le cadre du renouvellement de TSO, il est souhaitable que le pharmacien d'officine contacte le médecin prescripteur pour que celui-ci adresse une prescription d'un kit de naloxone ; à défaut le pharmacien peut proposer la délivrance d'un kit, à la charge du patient,
- toute prescription d'antalgique, opioïdes doit faire l'objet d'une évaluation du risque de mésusage et de surdose par le prescripteur et s'accompagner d'une information sur la naloxone et le cas échéant d'une prescription.

3/ La naloxone prête à l'emploi : deux spécialités disponibles

- Nalscue®, solution pulvérisation nasale en récipient unidose (0,9mg/0,1 ml)
- Prénoxad®, solution injectable intramusculaire en seringue pré-remplie (0,91mg/ml).

4/ Information des usagers lors de la délivrance de naloxone sur :

- les signes évocateurs d'une surdose d'opioïdes,
- les facteurs favorisant la survenue d'une surdose,
- les propriétés et les modes d'actions de la naloxone,
- la conduite à tenir face à une situation nécessitant l'administration de la naloxone,
- renouvellement de la naloxone.

A cet effet, vous trouverez ci-joints plusieurs documents et outils :

- une fiche comprenant des éléments de réponse aux questions fréquentes remontées par les acteurs (PJ1),
- une fiche mémo destinée aux professionnels (PJ2),
- une fiche mémo destinée aux usagers et au public (PJ3),
- une série d'affiches pouvant être utilisées par les professionnels et les structures pour favoriser la diffusion de l'information auprès de votre patientèle (PJ4 à PJ7).

Par avance, je vous remercie de votre mobilisation,

Bien confraternellement,

Le Président,
Docteur Fabrice BROUCAS